

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4393

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon- Perrache en lien avec le développement urbain du quartier Confluence - Signature de la convention partenariale des études d'avant-projet - Demande de subventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame la Conseillère Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4393**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon- Perrache en lien avec le développement urbain du quartier Confluence - Signature de la convention partenariale des études d'avant-projet - Demande de subventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) a pour objectif principal de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise, pour développer l'intermodalité dans les déplacements quotidiens.

Dans cette perspective, le projet de réaménagement du PEM de Lyon-Perrache s'inscrit dans les objectifs du protocole d'intention "desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors" (rive droite du Rhône) signé par l'ensemble des partenaires de REAL en 2007, et plus particulièrement dans le cadre de l'objectif 3 "amélioration des conditions de rabattement et de l'intermodalité en gare".

Le contexte urbain du projet a sensiblement évolué. L'intégration du secteur de la Confluence dans un projet globalisé en incluant les quartiers de Perrache et de Sainte-Blandine a permis de présenter un projet urbain intégré en réunion publique de juin 2010. Un travail partenarial a ensuite été mené par la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence avec l'ensemble des acteurs concernés afin de réaliser les études de faisabilité pour aboutir à un scénario cible de réaménagement du PEM de Perrache début 2013.

Le projet d'aménagement du PEM de Lyon-Perrache a pour objectif :

- une simplification des liaisons sud-nord et nord-sud afin de supprimer le verrou que représente ce secteur,
- une intégration urbaine au quartier existant par une mise en relation directe du quartier de la Confluence avec la place Carnot et la Presqu'île et par la recherche d'une plus grande qualité des espaces publics,
- une amélioration de l'intermodalité avec une accessibilité au métro renforcée par l'ouverture d'un accès supplémentaire au sud.

Par 3 délibérations, le Conseil de communauté du 18 novembre 2013 a validé le montage technique et financier du projet :

- délibération n° 2013-4242 : individualisation d'autorisation de programme de 287 500 € pour le financement des études de faisabilité sous maîtrises d'ouvrage de SNCF-G&C et de Réseau ferré de France (RFF),

- délibération n° 2013-4255 : individualisation d'autorisation de programme de 2 200 000 € TTC pour la maîtrise d'œuvre portant sur les études de diagnostic et d'avant-projets du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP), et les études de réaménagement des voiries,

- délibération n° 2013-4289 : délégation à la Société publique locale (SPL) Confluence de la maîtrise d'ouvrage sur les espaces publics afférant au PEM de Lyon-Perrache et financements correspondants.

Financement des études

Pour cette phase d'études d'avant-projet, les co-financeurs des études sont Réseau ferré de France (RFF), SNCF-Gares&Connexions, la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes, l'Etat, la Ville de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Le montant estimatif des études, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, est de 3 828 000 € HT. Sur ce montant global, la part de la Communauté urbaine serait de 2 077 500 € HT et elle percevrait 265 000 € HT des autres financeurs :

- Région Rhône-Alpes :	35 000 € HT
- SYTRAL :	40 000 € HT
- Ville de Lyon :	100 000 € HT
- SNCF :	35 000 € HT
- Etat :	35 000 € HT
- Réseau ferré de France :	20 000 € HT

Les dépenses suivantes seront réalisées au titre des dispositifs contractuels :

- sur le contrat de projet État-Région : 250 000 € HT pour la Région Rhône-Alpes et 250 000 € HT pour l'État,
- sur la convention de fonctions d'agglomération et de centralité : 195 000 € pour la Région Rhône-Alpes et 225 400 € HT pour la Communauté urbaine.

Le présent rapport a pour objet la signature de la convention partenariale concernant les études d'avant-projet de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Perrache sous maîtrise d'ouvrage de SNCF-Gares&Connexions (SNCF-G&C), de Réseau ferré de France (RFF) et de la Communauté urbaine, les demandes de subventions afférentes et l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, la SNCF, Réseau ferré de France, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes et la SPL Lyon-Confluence concernant le réaménagement du PEM de Lyon-Perrache à Lyon 2°.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Etat, la SNCF, Réseau ferré de France, le SYTRAL, la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes et la SPL Lyon-Confluence dans le cadre des études de faisabilité du réaménagement du PEM de Lyon-Perrache sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, au taux maximal, les subventions d'équipement suivantes :

- Région Rhône-Alpes :	35 000 €
- SYTRAL :	40 000 €
- Ville de Lyon :	100 000 €
- SNCF :	35 000 €
- Etat :	35 000 €
- Réseau ferré de France :	20 000 €

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 265 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 125 000 € en 2014,

- 140 000 € en 2015,

sur l'opération n° OP08O2905.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 650 000 € en dépenses et à 265 000 € en recettes.

4° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - comptes 1311, 1312, 13141 et 1318 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.